

Continuant les affaires de leur père et beau-père Henri-Ambroise, François, Jean et J. Chr. D. Landmann figuraient en tête des plus importants marchands de la ville. D'après un relevé dressé en 1810 par le maire Servais pour le préfet Jourdan, leur maison réalisait un chiffre d'affaires de 600 000 fr, laissant un bénéfice de 25 000 fr; leur fortune était évaluée à 300 000 fr. Outre le commerce des mousselines, de la rouennerie, de la draperie et de la quincaillerie, les héritiers Hencké faisaient des opérations de banque¹⁸⁾.

Cinq ans plus tard les affaires doivent avoir périclité car les revenus de Henri Ambroise Hencké (qui était aussi conseiller municipal) ne sont plus estimés qu'à 3 000 fr. (A titre de comparaison: l'avocat J. B. Thorn — v. fasc. XVII — est présumé toucher 10 000 fr par an)¹⁹⁾.

La même année il est encore une fois question de «M. Hencké» en tant que propriétaire d'un jardin au Pfaffenthal²⁰⁾.

*

1) ANNE CATHERINE HENCKE (28. 12. 1769-31. 1. 1807) épousa le 28. 9. 1795 le juge de paix Antoine Ignace DE LA CHAPELLE (1759-1815), veuf de Marguerite Grell, et lui donna 3 enfants:²¹⁾

a) Marie Catherine (1796-1875), qui fut mariée le 12. 10. 1818 à Philippe Christophe Wurth (v. fasc. XV, p. 204);

b) Anne Caroline (1799-1845), qui épousa le pharmacien N. Lechen, né à O'Pallen le 7. 1. 1788, depuis 1818 membre de la Commission Médicale, mort à Luxembourg le 21. 5. 1845;

c) Henri Ambroise Antoine (30. 5. 1801-5. 3. 1844), percepteur des Postes à Louvain, qui prit pour femme, le 20. 6. 1833, Jos. Fr. Recht, originaire de Rosport. Les parents de cette dernière, les époux J. B. Recht-de Seyl, habitaient de leur vivant à Eisenborn le bel immeuble devenu plus tard la propriété de la Congrégation de N.-D. (Ste-Sophie) qui en fit sa maison de campagne^{21bis)}.

*

2) MARIE ANNE HENCKE (15. 3. 1771-4. 9. 1850) épousa le 21. 11. 1799 Jean François MARECHAL, né à Etalle le 17. 4. 1767, fils des époux P. Fr. Maréchal-Weriter.

Après avoir obtenu sa licence en droit à Louvain, Maréchal se fit inscrire le 24. 6. 1788 comme avocat auprès du Conseil Souverain de Luxembourg^{21ter)}. Pendant le régime français il occupa successivement les charges suivantes: greffier de la Justice de Paix à Luxembourg (1794), président du Tribunal Criminel du Département des Forêts (1798), président du Tribunal de 1re Instance de Bitbourg (1800), magistrat de sûreté du Tribunal Criminel de Neufchâteau (1801), substitut du procureur de la République à Neufchâteau (1802), puis à Luxembourg (1810), Procureur à Marche (1815)²²⁾.